

INTRODUCTION

L'État de droit

La garantie des droits et libertés s'inscrit dans un État de droit. « Le régime de l'État de droit est conçu dans l'intérêt des citoyens et a pour but spécial de les prémunir et de les défendre contre l'arbitraire des autorités étatiques » (Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, 1920).

DOC 1 La séparation des pouvoirs

Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir [...]. Lorsque, dans la même personne, ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté [...].

Montesquieu, *De l'esprit des lois*, livre XI, chap. 4 et 6, 1758.

DOC 3 L'État de droit, principale caractéristique des démocraties

L'État de droit suppose la réalisation de plusieurs conditions :

- l'égalité des sujets de droit devant la loi ;
- le respect de la hiérarchie des normes de la part de l'État et de l'administration ;
- le principe de légalité : soumission de l'administration au droit ;
- la séparation des pouvoirs ;
- l'indépendance de la justice : existence de juridictions indépendantes ;
- l'existence d'un contrôle de constitutionnalité ;
- l'existence de recours : tout individu peut contester l'application d'une norme juridique.

D'après le site www.vie-publique.fr.

DOC 2 L'État est soumis au droit

L'État de droit peut se définir comme un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. Cette notion, d'origine allemande, a été redéfinie au début du xx^e siècle par le juriste autrichien Hans Kelsen (1881-1973) comme un État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée. Dans ce modèle, chaque règle tire sa validité de sa conformité aux règles supérieures. Un tel système suppose, par ailleurs, l'égalité des sujets de droit devant les normes juridiques et l'existence de juridictions indépendantes.

[...] L'État de droit est avant tout un modèle théorique. Mais il est également devenu un thème politique, puisqu'il est aujourd'hui considéré comme la principale caractéristique des régimes démocratiques. En faisant du droit un instrument privilégié de régulation de l'organisation politique et sociale, il subordonne le principe de légitimité au respect de la légalité. Il justifie ainsi le rôle croissant des juridictions dans les pays qui se réclament de ce modèle.

D'après le site www.vie-publique.fr.

DOC 4 La hiérarchie des normes



La hiérarchie des normes est un ordonnancement juridique qui s'impose à l'ensemble des personnes juridiques. L'État, pas plus qu'un particulier, ne peut ainsi méconnaître le principe de légalité.

QUESTIONS

- 1 Quels sont les éléments indispensables à la réalisation de l'État de droit ? (Doc. 1, 2 et 3)
- 2 En quoi consiste le principe de la hiérarchie des normes ? (Doc. 4)

Piste de recherche

- Recherchez si la notion d'État de droit est mentionnée dans la Constitution de la V^e République.